

Le BTS AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Les métiers préparés

Ce BTS prépare aux métiers de responsable de chantier paysager dans une entreprise ou un service « espaces verts » de collectivité, de technicien en bureau d'étude, de responsable des aménagements paysagers, de chef d'entreprise, de technico commercial mais également propose des débouchés dans les secteurs du conseil, de la formation et de l'animation.

Les conditions d'admission

Niveau :

Etre titulaire d'un Bac S, STAV ou d'un Bac Professionnel Travaux Paysagers. D'autres Bacs peuvent permettre l'accès à ce BTS sous dérogation.

Âge :

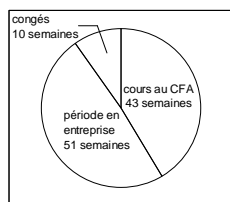
Vous devez avoir entre 16 et 26 ans pour signer un contrat d'apprentissage. **Cette formation est également ouverte au public de la formation continue adulte sous conditions. Nous contacter !**

Maître d'apprentissage

Vous devez rechercher un maître d'apprentissage, qui pourra être une entreprise privée de travaux paysagers, un bureau d'étude spécialisé en aménagement, une collectivité territoriale, un syndicat intercommunal...

N'hésitez pas à contacter le CFA pour vous aider dans cette démarche de recherche d'emploi.

L'alternance CFA / entreprise



La formation se déroule sur deux ans en alternance. Lors de votre apprentissage vous passerez 2 à 5 semaines au CFA suivies de 2 à 6 semaines en entreprise. Au total pendant les deux années vous aurez passé 43 semaines au CFA, 51 semaines en entreprise et 10 semaines en congés payés.

La formation

Le BTS se présente sous forme de modules généraux et professionnels.

Programme et horaire sur deux ans	
Enseignement général	
Techniques d'expression et de documentation	140
Langue vivante	75
Mathématiques appliquées	55
Informatique	30
Economie générale et droit du travail	75
EPS	65
Enseignement professionnel	
Acteurs, politiques et modes de gestion en aménagement paysager	65
Approche historique et culturelle du paysage et de l'aménagement paysager	70
Le végétal dans son environnement	200
Techniques utiles à l'étude paysagère préalable à un aménagement	105
Le projet d'aménagement paysager et le plan de gestion paysagère d'un espace	110
Travaux de création et d'entretien d'aménagements paysagers	225
Planification, gestion et maîtrise d'œuvre	80
Modules d'Initiative Locale :	
. Inventaire botanique	
. Veille professionnelle liée à la filière paysage	70
Activités pluridisciplinaires - ateliers individualisés – Révisions	135
Total sur deux ans	1500

Les enseignements généraux vous permettront de vous perfectionner en maths, informatique, techniques d'expression et de communication et en langue vivante. Il est indispensable d'y acquérir un bon niveau pour être en mesure d'exercer une responsabilité de technicien supérieur.

L'enseignement économique et professionnel vous apprendra à identifier le rôle des organismes impliqués dans les politiques et la gestion du Paysage, à connaître son histoire et son impact culturel.

Les différents modules scientifiques et techniques vous apporteront les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de vos fonctions au sein d'organismes d'aménagement paysager publics ou privés.

- ▶ **Carole PELLEGRINO**, directrice cfa.landes@educagri.fr
- ▶ **Marc VANACKERE** et **Claire CORNEAU**, formateurs marc.vanackere@educagri.fr

L'évaluation

Les modules sont évalués au cours des deux années de formation sous la forme d'un contrôle continu (CCF) qui est pris en compte dans la moitié de la note finale du BTS. L'autre moitié est constituée par trois épreuves terminales : une épreuve écrite d'expression française et de culture socio-économique, une épreuve écrite professionnelle, et la présentation de votre rapport de stage.

Votre métier au quotidien

Les titulaires de ce BTS assurent la mise en œuvre d'aménagements paysagers, de leur conception, leur organisation et leur réalisation. Ils participent aux tâches administratives, à la gestion du budget et à l'encadrement des équipes. Le degré d'autonomie et la palette des interventions varient selon la nature et la taille de l'entreprise ou du service employeur.

Le technicien supérieur doit garantir la cohérence technique, le respect de la logique de conception ainsi que le respect des « règles de l'art ».

Il participe aux études préalables d'aménagements paysagers.

Il participe à la conception et à l'étude de projets d'aménagements paysagers.

Il réalise et gère des aménagements paysagers.

Il encadre une ou plusieurs équipes.

Il assure des tâches administratives et de gestion financière.

Il assure des tâches relationnelles.

Il s'informe sur les travaux des instituts de recherche, sur les produits nouveaux, les techniques et technologies nouvelles utilisées dans les aménagements paysagers et participe à leur diffusion.

Votre motivation

Vous êtes motivé par un métier technique comportant de nombreuses tâches en extérieur mais aussi des moments de travail en intérieur (tâches administratives et de gestion, activités de création et démarches commerciales). Vous souhaitez pratiquer un métier qui mobilisera des savoirs qui animent votre curiosité et votre sens artistique : connaissance et reconnaissance des végétaux, techniques paysagères, sciences physiques, chimie, biologie, dessin, informatique. Vous aimez travailler sur des projets concrets et avez un intérêt très marqué pour la protection de l'environnement. Tout en aimant le travail en équipe, vous êtes capable de travailler en autonomie, appréciez le contact avec les usagers et l'administration.

La poursuite des études après le BTS

Bien que l'apprentissage favorise l'entrée directe dans la vie active dès l'obtention de votre diplôme, vous pourrez poursuivre vos études si vous le désirez. Si vous êtes très motivé et avez d'excellents résultats, vous pouvez préparer le concours d'entrée aux écoles d'ingénieurs (comme l'ENSAHP, l'ENITA, l'ENIHP ou un diplôme d'architecte paysagiste (écoles d'architecture ou du paysage). Vous pouvez suivre un second cycle universitaire professionnalisé : licence professionnelle, maîtrise de Sciences et techniques. Pour ceux d'entre vous qui préfèrent élargir leurs compétences rapidement, vous pouvez passer un second BTS en un an, ou un certificat de spécialisation en quelques mois.

Autres formations de même niveau

Le CFA Agricole et Horticole des Landes prépare également au BTS Génie des Equipements Agricoles par apprentissage et au BTSA Gestion et Maîtrise de l'Eau par apprentissage.

Pour s'inscrire :

- Vous renvoyez au CFA la fiche de candidature et recherchez un maître d'apprentissage.
- Vous renvoyez au CFA l'attestation complétée par le maître d'apprentissage potentiel.
- Le CFA vous convoque pour un entretien et des tests de niveaux et transmet à votre maître d'apprentissage potentiel son avis sur votre candidature.
- Après consultation du maître d'apprentissage, le CFA confirme votre inscription.
- Le CFA (service interface) transmet à votre maître d'apprentissage tous les documents relatifs au contrat d'apprentissage.